



**RTL GROUP**  
**Société anonyme**  
**43, bd Pierre Frieden**  
**L-1543 Luxembourg**  
**R. C. S. Luxembourg n° B 10.807**

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*  
*DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 30 JUIN 2020*

En raison de l'épidémie du Covid-19 et sur base du Règlement grand-ducal du 20 mars 2020, l'Assemblée Générale se tient à distance, sans présence physique des actionnaires. Toutefois, l'Assemblée Générale est diffusée en direct par vidéo, accessible aux actionnaires, et les droits de vote sont exercés (a) de façon électronique durant l'Assemblée Générale, (b) par correspondance à l'avance, ou (c) par procuration.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Martin Taylor, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire M. Edouard de Fierlant.

Mme. Siska Ghesquiere assume les fonctions de scrutateur.

Le bureau est complété par M. Thomas Rabe, administrateur-délégué.

Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de l'article 450-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des

actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées, dont copies ont été déposées auprès du bureau, à savoir :

- « Recueil Electronique des Sociétés et Associations » du 29 mai 2020 sous la référence RESA\_2020\_121.8
- « Luxemburger Wort » du 29 mai 2020
- sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 29 mai 2020
- sur le site Internet de la Société depuis le 20 mai 2020,

et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 29 Mai 2020 aux actionnaires nominatifs, dont une copie est également déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la Date d'Enregistrement ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présence, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 277, réunissant 131.594.365 actions disposant du même nombre de voix, soit 85.04% du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Toutes les formalités ayant été remplies, l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2019
3. Affectation du résultat
4. Rapport sur les rémunérations
5. Politique de rémunération
6. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
7. Nominations statutaires
8. Divers.

**1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé**

Dans son discours, l'administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2019 et pendant les premiers mois de l'exercice 2020.

L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

**2.1. Approbation des comptes sociaux 2019**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Votes en faveur de la résolution :	131.512.589
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	81.106

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

## **2.2. Approbation des comptes consolidés 2019**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Votes en faveur de la résolution :	131.512.589
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	81.106

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

## **3. Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, décide de ne pas distribuer de dividende se rapportant à l'exercice social 2019 et de reporter le bénéfice de l'exercice.

Votes en faveur de la résolution :	131.585.784
Votes contre la résolution :	2.030
Abstentions :	5.881

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

#### **4.1. Approbation du rapport 2019 sur les rémunérations**

L'Assemblée générale approuve, à titre consultatif, le rapport 2019 sur les rémunérations.

Votes en faveur de la résolution :	128.284.453
Votes contre la résolution :	3.303.175
Abstentions :	6.067

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

#### **4.2. Fixation des émoluments des administrateurs**

L'Assemblée générale fixe à EUR 1.353.288 le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2019 aux administrateurs non-exécutifs (2018: EUR 1.188.370).

Votes en faveur de la résolution :	131.500.903
Votes contre la résolution :	84.506
Abstentions :	8.286

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

#### **5. Politique de rémunération**

L'Assemblée générale approuve, à titre consultatif, la politique de rémunération de RTL Group.

Votes en faveur de la résolution :	119.575.173
Votes contre la résolution :	12.012.455

Abstentions : 6.067

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

### **6.1. Décharge à donner aux administrateurs**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs de leur mandat en qualité d'administrateurs au cours de l'année 2019.

Votes en faveur de la résolution : 131.480.661

Votes contre la résolution : 31.928

Abstentions : 81.106

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

### **6.2. Décharge à donner à un administrateur**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière à M. Bert Habets de son mandat en qualité d'administrateur au cours de l'année 2018.

Votes en faveur de la résolution : 131.479.161

Votes contre la résolution : 8.900

Abstentions : 105.634

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

### **6.3. Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2019.

Votes en faveur de la résolution :	131.495.189
Votes contre la résolution :	17.400
Abstentions :	81.106

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

### **7.1. Désignation d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020, Mme Bettina Wulf, ayant pour adresse professionnelle Carl Bertelsmann Strasse 270, D-33311 Gütersloh.

Votes en faveur de la résolution :	127.653.337
Votes contre la résolution :	3.934.296
Abstentions :	6.062

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

### **7.2. Nomination du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration, au terme de la présente Assemblée générale, du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de nommer pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale

ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020, la société KPMG société coopérative établie et ayant son siège social au 139, avenue John F-Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution : 131.504.627

Votes contre la résolution : 83.187

Abstentions : 5.881

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

## **8. Divers**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h19.

Le Secrétaire

Le Président

Le Scrutateur